Mairie de Mittainvilliers-Vérigny

1 Place de la Mairie - MITTAINVILLIERS-VERIGNY

contact@mittainvilliers-verigny.fr

Arrêté 2025/13

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

M. Jean-Paul ROUSSET

Profession : Trésorier de l'association des Boules de Mittainvilliers-Vérigny

Domicilié(e) : 2,RUE DE L'ECOLE - Vérigny MITTAINVILLIERS-VERIGNY (EURE-ET-LOIR)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3 ème catégorie à Place Communale et Terrain de Boules Rue de l'Ecole Vérigny - 28190 MITTAINVILLIERS-VERIGNY.

Du 27 avril 2025 à 12 heures 00

Au 27 avril 2025 à 22 heures 00

Pour le motif Concours de Pétanque

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 18 mars 2025

Signature

J. Paul Rousset

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire Mittainvilliers-Vérigny

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - M. Jean-Paul ROUSSET 2, RUE DE L'ECOLE - Vérigny MITTAINVILLIERS-VERIGNY (EURE-ET-LOIR) est autorisé (e) à ouvrir un débit temporaire de 3 ème catégorie.

Du 27 avril 2025 à 12 heures 00 Au 27 avril 2025 à 22 heures 00

Pour le motif Concours de Pétanque à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à, le 18 mars 2025

MAIRIE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY 28 (Eure-&-Loir)

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200054542-20250318-Arrete_2025_13-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025